

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/10/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
22 octobre 2024

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Francine GARNIER, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Philippe ARNOULD à Philippe COLIN, Dominique FOINANT à Bernard MULLER, Jean-Paul FRANCOIS à Gérard RITZ, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Christophe SONREL à Linda KWIECIEN

Absents : Dominique GEORGE, Christian GEX, Jean-Claude BAZIN, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Laurie PERISSE

Secrétaire de séance : Monsieur René WAGNER

Membres présents.....17
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....9
Votants.....23

Délibération 2024 054

RENOVATION ENERGETIQUE

Approbation du pacte territorial de la rénovation

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	6	23	0	0	0

Pacte territorial en annexe

Le PETR du Pays du Lunévillois, l'État et l'Anah décident de réaliser le programme d'intérêt général Pacte territorial France Rénov' du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Au 1^{er} janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). L'objectif est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

C'est la fin des contractualisations OPAH et des plateformes France Rénov' telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Au niveau territorial, le Pacte Territorial France Rénov' se matérialisera sur le modèle des conventions de programme d'intérêt général (PIG). Cette convention sera signée pour une durée de 5 ans renouvelable et se déclinera autour de 3 volets d'interventions :

1. Volet dynamique territoriale (volet obligatoire)
2. Volet information, conseil, orientation (volet obligatoire)
3. Volet accompagnement (volet facultatif)

L'échelle du Pays a été identifiée, dans le cadre du projet de territoire du PETR, comme étant l'échelle pertinente. L'opération permet la continuité de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique (PLRE) de l'habitat privé sur le territoire du PETR du Pays du Lunévillois en cohérence avec l'action des acteurs présents sur le territoire et au déploiement du programme d'actions correspondant.

Le PETR du Pays du Lunévillois a la charge de la mise en œuvre du SPRH.

Les missions de dynamique territoriale (volet 1) et d'information-conseil-orientation (volet 2) sont mutualisées à l'échelle du PETR et les Communautés de communes sont les portes d'entrées pour les particuliers souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique.

La mission d'accompagnement (volet 3) est territorialisée et chaque Communauté de communes peut choisir de la valoriser sur son territoire ou non.

Au vu de l'existence de programme OPAH sur les Communautés de Communes de Vezouze en Piémont, de Meurthe-Mortagne-Moselle et OPAH-RU sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, seule la Communauté de Communes du Pays du Sânon décide de déployer une offre d'accompagnement aux travaux sur son territoire en 2025 (volet3).

Tous les publics sont concernés et selon leur projet pourront être redirigé vers l'acteur adéquat.

Le pacte territorial est voté pour une durée de 5 ans. Il peut être modifié par avenant.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE d'engager ce Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire du PETR du Pays du Lunévillois pour une durée de 5 ans,

DECIDE de financer les coûts d'animation et de suivi du Pacte Territorial France Rénov',

AUTORISE le président à demander auprès des financeurs toutes les subventions possibles,

AUTORISE le président du PETR du Pays du Lunévillois à signer toutes les pièces relatives à de ce dossier.

DIT que les crédits et dépenses seront inscrits au budget principal 2025 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 novembre 2024
Philippe DANIEL,
Président.

